

## Conditions de garantie

de  
Parador GmbH  
Millenkamp 7–8  
48653 Coesfeld (Allemagne)  
(ci-après « Parador »)

Parador GmbH  
Millenkamp 7–8  
48653 Coesfeld · Allemagne  
02/2021

**Remarque importante :** Le contenu des présentes conditions de garantie ne restreint pas les droits légaux des consommateurs au sens des dispositions du code civil allemand. Ces droits s'ajoutent aux droits éventuels conformément aux conditions de garantie suivantes.

### Article 1 Garant, bénéficiaire de la garantie, aucune restriction des droits des consommateurs

1. Les conditions de garantie suivantes déterminent la portée, le contenu et l'étendue des déclarations de garantie émises par Parador. Il s'agit de garanties de durabilité du fabricant. Les prestations de garantie de Parador sont reconnues et fournies exclusivement sur la base de ces conditions de garantie.
2. Le seul bénéficiaire de la garantie est l'acheteur d'un produit sous garantie qui l'acquiert et l'utilise ensuite aux fins prévues. Les prestations de garantie de Parador au sens des présentes conditions de garantie sont exclusivement réservées au bénéficiaire direct de la garantie concerné. Dans le cas d'une garantie pour l'usage privé d'un produit sous garantie, le bénéficiaire de la garantie ne peut être qu'une personne physique. Les droits aux prestations de garantie de Parador ne sont pas transférables à des tiers.
3. Le contenu des présentes conditions de garantie ne restreint pas les droits légaux des consommateurs au sens des dispositions du code civil allemand.

### Article 2 Produits sous garantie et objet de la garantie

1. Les déclarations de garantie de Parador ne sont émises que pour les produits dont l'emballage porte une mention ou pour lesquels une déclaration de garantie relative au produit a été annoncée dans une publicité du fabricant dont Parador est responsable (ci-après dénommé « produit sous garantie »). Les déclarations de garantie ne sont émises que pour les produits de la catégorie de 1<sup>er</sup> choix (produits qui ne sont pas estampillés sur l'étiquette, par exemple avec la mention marchandise B ou C).
2. Les produits fabriqués par Parador sont soumis à des contrôles de qualité stricts lors de leur fabrication et de leur commercialisation. Comme les matériaux utilisés par Parador sont principalement des matériaux naturels (par exemple le bois), on ne peut pas exclure que des divergences de teinte, de structure ou autres liées aux matériaux soient présentes dans une catégorie de produits et un lot de production.
  - 2.1 Selon la catégorie à laquelle appartient un produit sous garantie, les garanties de durabilité du fabricant suivantes font l'objet de la déclaration de garantie Parador. Les déclarations de garantie portent exclusivement sur l'utilisabilité et la durabilité du produit sous

garantie après sa première installation ou pose et lors de sa première utilisation pendant la période de garantie applicable, en respectant la classe d'usage correspondante et les spécifications conformément aux présentes conditions de garantie.

Parador GmbH  
Millenkamp 7-8  
48653 Coesfeld · Allemagne

02/2021

En principe, Parador garantit l'absence de défauts de production ou de transformation de la part de Parador qui altèrent manifestement l'usage prévu. Parador offre également des garanties pour les catégories de produits suivantes :

#### **Stratifiés, sol design**

Dans le cadre de l'usage prévu conformément à la classe d'usage correspondante, il n'y a pas d'enlèvement complet de la feuille décor supérieure sur au moins une surface continue de minimum 1 cm<sup>2</sup> de surface visible à l'œil nu (résistance à l'abrasion). Les chants et les joints longitudinaux et des extrémités d'un élément de sol décoratif en sont exclus.

#### **Parquet**

Dans le cadre de l'usage prévu, un assemblage permanent entre les différentes couches de parquet est garanti pour la période de garantie correspondante conformément à la détermination du décollement selon la norme prEN 17456.

Aucune première utilisation du produit sous garantie n'est prise en considération, en particulier, si le produit sous garantie a été entièrement ou partiellement installé/retiré, désinstallé ou réparé/remplacé sous la responsabilité du bénéficiaire de la garantie ou d'un tiers sans l'accord préalable de Parador après avoir été installé ou posé et utilisé pour la première fois conformément au contenu des présentes conditions de garantie ; dès qu'il ne s'agit plus d'une première utilisation, les déclarations de garantie et les obligations de Parador à cet égard prennent fin.

2.2 Sont notamment exclues de la déclaration de garantie et ne font donc pas l'objet d'une garantie les circonstances suivantes :

- › Pose incorrecte, par exemple pose à l'extérieur
- › Taches et décolorations résultant du contact du produit sous garantie avec des liquides, des substances, des objets, etc. qui déteignent ou provoquent des réactions chimiques (par exemple, tapis qui déteignent, teintures pour cheveux ou autres ; urine d'animaux, eaux usées/d'égouts)
- › Conséquences d'influences mécaniques ou autres, imputables à un usage/une utilisation dépassant le cadre de l'usage prévu conformément à la classe d'usage spécifiée correspondante (par exemple, contact avec des objets pointus ou tranchants, abrasion d'autres objets sur le produit sous garantie)
- › Les conséquences dues au vieillissement ou à l'usage, telles que les changements de teinte, de joints ou de surfaces, dans la mesure où elles ne concernent pas la déclaration de garantie sur la résistance à l'abrasion pour les parquets, les stratifiés et les revêtements de sol design mentionnée au point 2.1 (par exemple, les points de pression dus à des charges ponctuelles, comme les pieds de meubles, etc.)
- › Conséquences de températures extrêmes (températures ambiantes atypiques, voir les instructions de pose) ou de changements soudains et abrupts du climat ambiant ou de la température de la pièce/surface (par exemple, déformations, changements structurels)
- › Divergences de nuance, de teinte, de degré de brillance ou d'embossage du motif, etc. d'un produit sous garantie par rapport à une photo ou une illustration de produit

- › Conséquences du non-respect total ou partiel des instructions de pose, de nettoyage ou d'entretien de Parador
- › Conséquences des dommages dus au transport ou au stockage, dans la mesure où le processus de transport ou de stockage ne peut être considéré comme faisant partie du processus de production chez Parador au sens des déclarations de garantie susmentionnées au point 2.1
- › Conséquences d'un cas de force majeure ou d'autres circonstances qui ne proviennent pas de la sphère de Parador ou qui n'étaient pas prévisibles par Parador
- › Dommages dus à un support humide, mais aussi nuisances olfactives ou formation de moisissures sous les revêtements de sol en raison de l'humidité.
- › Les bruits ou odeurs liés aux matériaux (par exemple, les cliquets de tassement lors de la pose et de l'utilisation ultérieure de produits de la catégorie des parquets) sont inévitables et ne sont donc pas couverts par le contenu des déclarations de garantie et des obligations de garantie de Parador.

Parador GmbH  
Millenkamp 7-8  
48653 Coesfeld · Allemagne  
02/2021

### Article 3 Étendue de la garantie et conditions matérielles et techniques d'appel à la garantie

1. En cas de réclamation au titre de la garantie, la prestation de garantie de Parador est accordée exclusivement au bénéficiaire de la garantie. La prestation de garantie est fournie au libre choix de Parador

- › soit par la réparation de la partie du produit sous garantie spécifiquement concernée par une réclamation au titre de la garantie
- › soit par la fourniture de matériel de remplacement équivalent de la gamme de produits actuelle de Parador dans la mesure où la partie du produit sous garantie est concernée par une réclamation au titre de la garantie ; la livraison est gratuite jusqu'au bord du trottoir à l'adresse du bénéficiaire de la garantie en République fédérale d'Allemagne. Si du matériel de remplacement équivalent n'est pas disponible ou n'est plus disponible en quantité suffisante, la prestation de garantie est limitée, dans le cas d'une livraison de remplacement, à la livraison d'un autre produit de la gamme actuelle.

L'étendue des prestations de garantie dues par Parador en cas de réclamation au titre de la garantie est réduite chaque année de manière linéaire en application de la période de garantie valable correspondante (voir les dispositions suivantes relatives à l'article 4) comme suit :

Pour une période de garantie déterminée en années, la prestation de garantie est réduite en appliquant la période de garantie spécifiée jusqu'à ce que la prestation de garantie soit de 0 % (exemple : période de garantie de 25 ans - ici la garantie est réduite de 4 % par an [100 % de garantie/25 ans de garantie = 4 % de réduction par an]).

Dans le cas d'une garantie à vie, la prestation de garantie est réduite chaque année d'une valeur fixe de 4 %, mais de 80 % au maximum, pour atteindre une prestation de garantie minimale à vie restante de 20 %.

2. Au-delà des alternatives mentionnées ci-dessus, Parador n'accepte aucune autre prestation issue d'une réclamation au titre de la garantie ou en relation avec celle-ci. En particulier, ni les services de démontage, d'enlèvement ou d'élimination nécessaires,

ni les remboursements de coûts ou de dépenses à cet égard ne sont couverts par les prestations de garantie. Le remboursement des coûts ultérieurs directs ou indirects, etc. découlant d'une réclamation au titre de la garantie ou en relation avec celle-ci est exclu de la prestation de garantie, tout comme les autres demandes d'indemnisation. En particulier, dans le cadre de la déclaration de garantie émise, Parador décline toute responsabilité en cas de perte d'usage, d'arrêt d'exploitation, de perte de valeur, de perte de profit ou de dommages matériels ou autres dommages indirects et financiers causés par le bénéficiaire de la garantie et/ou un tiers. La responsabilité de Parador conformément aux règles de la responsabilité des produits n'en est en rien affectée.

Parador GmbH  
Millenkamp 7-8  
48653 Coesfeld · Allemagne  
02/2021

3. Les droits légaux ou contractuels du bénéficiaire de la garantie à l'égard de tiers ne sont pas limités par les présentes conditions de garantie.

4. Pour pouvoir faire valoir un droit à la prestation de garantie à l'encontre de Parador, le bénéficiaire de la garantie doit obligatoirement remplir les conditions matérielles et techniques suivantes, sans préjudice des autres conditions prévues par les présentes conditions de garantie. Si, à la demande de Parador, le respect de ces dispositions ne peut être prouvé par le bénéficiaire de la garantie, Parador est en droit de refuser les prestations de garantie au bénéficiaire de la garantie.

#### Conditions matérielles et techniques :

- › Les instructions de pose, de nettoyage et d'entretien spécifiées par Parador pour le produit sous garantie, ainsi que les normes et règles reconnues pertinentes en matière de technologie et d'architecture, ont été observées et respectées lors de l'utilisation/du traitement du produit sous garantie. Les instructions de pose, de nettoyage ou d'entretien sont toujours jointes au produit. Si ces instructions ne sont pas incluses dans l'emballage du produit et/ou sont incomplètes, le bénéficiaire de la garantie doit demander les instructions de pose, de nettoyage et d'entretien dans leur dernière version soit à un revendeur spécialisé Parador, soit directement à Parador avant la pose/le traitement du produit sous garantie. Les instructions de pose, de nettoyage et d'entretien sont directement disponibles sous le lien suivant : <https://www.parador.fr/service/catalogues-telechargements/guides>
- › La pose/la transformation ainsi qu'un stockage préalable par le bénéficiaire de la garantie doivent être effectués dans le respect des conditions climatiques, c'est-à-dire de manière à éviter les altérations du produit dues notamment à une humidité de l'air trop faible ou trop élevée.
- › Avant la pose/le traitement, les produits sous garantie utilisés ont été soigneusement contrôlés pour détecter les dommages, les défauts de production, etc. et les éventuelles pièces endommagées ou défectueuses du produit sous garantie n'ont pas été posées/traitées.
- › Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent pour les produits sous garantie des catégories de produits vinyle en matériau massif, vinyle avec panneau support SPC, vinyle à coller et Modular ONE Hydron : Pas de pose dans les pièces humides (par exemple, saunas, piscines et pièces avec des drains intégrés telles que les douches). L'humidité entre le sol et le support doit être exclue.

- › Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent pour les produits sous garantie des catégories de produits Modular ONE, Modular ONE Edition, stratifié Classic, stratifié Trendtime, stratifié Hydron et stratifié Edition :  
Pas de pose dans les pièces humides (par exemple, saunas, piscines et pièces avec des drains intégrés telles que les douches). L'humidité du sol est éliminée immédiatement, au plus tard dans les 4 (pour Modular ONE et Modular ONE Edition)/1 (pour le stratifié Classic, Trendtime, Edition)/24 (pour le stratifié Hydron) heure(s). L'humidité entre le sol et le support doit être exclue.
- › Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent pour les produits sous garantie des catégories de produits vinyle avec panneau support HDF, stratifié Basic, parquet, lambris et ClickBoard :  
Pas de pose dans les pièces humides (par exemple, saunas, piscines et pièces avec des drains intégrés telles que les douches). L'humidité du sol est éliminée immédiatement. Il convient de respecter une distance minimale de 60 cm en hauteur contre les éventuelles projections d'eau, par exemple pour les lavabos. L'humidité entre le sol et le support doit être exclue.

Le refus d'une prestation de garantie par Parador en raison du non-respect des instructions de pose, de nettoyage et d'entretien spécifiées ainsi que des normes et règles reconnues pertinentes en matière de technologie et d'architecture, n'est pas autorisé si le bénéficiaire de la garantie peut prouver que la réclamation au titre de la garantie ne résulte pas du non-respect, c'est-à-dire qu'elle ne représente pas une conséquence du non-respect.

#### Article 4 Procédure d'appel à la garantie/Obligations du bénéficiaire de la garantie

1. Immédiatement, mais au plus tard dans les 14 jours calendrier suivant la prise de connaissance des circonstances qui rendent possible l'introduction d'une réclamation au titre de la garantie, la réclamation au titre de la garantie doit être notifiée par écrit à Parador par le bénéficiaire de la garantie, en indiquant le lieu de pose du produit sous garantie, le moment de la pose, une description complète de la réclamation au titre de la garantie et en joignant la preuve d'achat relative au produit sous garantie, en utilisant les coordonnées suivantes :

Parador GmbH  
Millenkamp 7-8, 48653 Coesfeld – Allemagne  
Courriel : [garantie@parador.de](mailto:garantie@parador.de)

La réception de la notification complète par Parador est décisive pour la rapidité de la procédure.

En outre, par sa notification, le bénéficiaire de la garantie doit déclarer et assurer à Parador qu'il a lu les conditions de garantie de Parador et qu'il a suivi les instructions de pose, de nettoyage et d'entretien et qu'il n'y a pas de circonstances qui entrent en conflit avec une réclamation au titre de la garantie. Parador est autorisé à vérifier les informations fournies par le bénéficiaire de la garantie, par exemple en demandant des preuves, en examinant le produit sous garantie ainsi que le lieu de pose, etc.

2. À la demande de Parador, ce dernier doit avoir suffisamment de possibilités d'examiner la réclamation au titre de la garantie signalée pendant les heures normales d'ouverture

de Parador, par exemple pour examiner lui-même l'étendue indiquée ou en faisant appel à un tiers mandaté par Parador, et pour procéder à un échantillonnage à la discrétion de Parador. Les modifications, traitements, etc. des produits sous garantie concernés par une réclamation au titre de la garantie signalée qui n'ont pas été convenus par écrit avec Parador après la notification d'une réclamation au titre de la garantie entraînent la nullité du recours en garantie.

Parador GmbH  
Millenkamp 7-8  
48653 Coesfeld · Allemagne  
02/2021

3. Si une ou plusieurs des obligations énumérées aux points 1. et 2. ci-dessus sont violées ou non respectées par le bénéficiaire de la garantie, tout appel à la garantie à l'encontre de Parador est exclu de la déclaration de garantie.

## Article 5 Période de garantie

1. La déclaration de garantie émise par Parador est limitée dans le temps (« période de garantie ») en fonction de la ligne de produits mentionnée ci-dessous, le début et donc le calcul de l'expiration de la période de garantie étant basés sur la date d'achat du produit sous garantie concerné par le bénéficiaire de la garantie :

Ligne de produits	Période de garantie en cas d'usage privé	Période de garantie en cas d'usage commercial
Stratifiés Basic	15 ans	5 ans
Stratifiés Classic	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Stratifiés Trendtime	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Stratifiés Hydron	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Stratifiés Edition	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Vinyle Basic	15 ans	5 ans
Vinyle Classic	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Vinyle Trendtime	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Vinyle Edition	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans

Modular ONE	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Modular ONE Hydron	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Modular ONE Edition	À vie par rapport à la durée de vie du bénéficiaire de la garantie	10 ans
Parquet Basic	15 ans	-
Parquet Classic	25 ans	-
Parquet Trendtime	25 ans	-
Parquet Edition	25 ans	-
ClickBoard	15 ans	-
Lambris Home/Style/ Novara/RapidoClick/ MilanoClick	15 ans	-

Parador GmbH  
Millenkamp 7-8  
48653 Coesfeld · Allemagne

02/2021

Si une période de garantie en années est indiquée pour un produit sous garantie, la période de garantie commence à la date d'achat du produit sous garantie et se termine à la fin de la période de garantie respective en années le jour de la dernière année correspondant à la date du début de la période de garantie.

Dans le cas où une « garantie à vie » est indiquée pour un produit sous garantie, la période de garantie commence à la date d'achat du produit sous garantie par le bénéficiaire de la garantie et se termine au décès du bénéficiaire de la garantie.

2. En plus des conditions supplémentaires prévues par les présentes conditions de garantie, toute demande de prestation de garantie doit être introduite manifestement en tant que réclamation au titre de la garantie pendant la période de garantie applicable au produit sous garantie concerné.

3. La période de garantie concernée ne peut être prolongée, interrompue ou suspendue par la notification d'une réclamation au titre de la garantie ou l'exécution d'une prestation de garantie. Aucune nouvelle déclaration de garantie n'est délivrée pour les produits sous garantie concernés par une réclamation au titre de la garantie qui ont été réparés ou remplacés par Parador, c'est-à-dire en particulier qu'aucune nouvelle période de garantie n'est établie.

## Article 6 Champ d'application territorial de la garantie

1. Les présentes déclarations de garantie de Parador et conditions de garantie ne s'appliquent pas aux États-Unis d'Amérique ni au Canada.

Parador GmbH  
Millenkamp 7-8  
48653 Coesfeld · Allemagne  
02/2021

## Article 7 Choix du droit applicable/Juridiction compétente/Protection des données

1. Pour tous les recours en garantie du bénéficiaire de la garantie et en particulier les présentes conditions de garantie, seul le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
2. Si le bénéficiaire de la garantie est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, la juridiction compétente est le tribunal de Coesfeld (Allemagne).
3. Si certaines dispositions des présentes conditions de garantie sont ou deviennent totalement ou partiellement invalides, la validité des autres dispositions ou parties de ces dispositions n'en est pas affectée. Les dispositions légales correspondantes s'appliquent en lieu et place des dispositions invalides ou manquantes.
4. Parador est autorisé à conserver les données personnelles fournies par le bénéficiaire de la garantie à des fins de vérification et de traitement de la notification de la réclamation au titre de la garantie, mais au maximum jusqu'à la fin de la période de garantie correspondante. En complément, la politique de confidentialité de Parador est également applicable. <https://www.parador.fr/service/declaration-de-confidentialite-des-donnees>

## Article 8 Réserves de modifications

Parador se réserve le droit de modifier, d'adapter et de réviser les présentes conditions de garantie, ainsi que les instructions de pose, de nettoyage et d'entretien et la déclaration de protection des données. En cas de réclamation au titre de la garantie, celle-ci sera traitée conformément aux conditions de garantie et aux instructions de pose, de nettoyage et d'entretien dans la version valable au moment de l'achat du produit sous garantie.